

8 mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 8 mars 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Est également présent : la directrice générale et greffière, Me Isabelle Francois et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

2016-03-060 Adoption des procès-verbaux du 9 et 19 février 2016

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 19 février 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 9 et 19 février 2016 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-061 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 46 068	
46 159	
46 181 à 46 230	
46 234 à 46 236	pour un montant de
	1 001 940,87 \$

Comptes payables :

Chèques 46 240 à 46 309	pour un montant de	119 693,47 \$
-------------------------	--------------------	---------------

Comptes recevables :

Comptes 6FD000030 à 6FD000037	pour un montant de	7 179,13 \$
-------------------------------	--------------------	-------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-062 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat à Lecavalier Réfrigération inc. de St-Jean-Baptiste pour le remplacement du joint d'étanchéité du compresseur #3 à l'Aréna Guy-Nadeau au montant de 2 950 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de l'offre de service datée du 12 février 2016.

2016-03-063 Division du territoire en districts électoraux

Considérant que la Ville de Saint-Césaire procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la Ville respecte les articles 9, 11 et 12 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2)

Considérant que la Ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8 mars 2016

2016-03-064 Soumissions reçues pour la fourniture d'un photocopieur à l'Hôtel de Ville / Autorisation

Considérant les soumissions reçues ;

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu de procéder au remplacement du photocopieur pour un appareil Kyocera TA-6501i pour l'hôtel de Ville auprès de la compagnie Copicom de St-Jean-sur-Richelieu pour la somme de 9 050,00 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 16 février 2016. Le montant de la dépense nette de 9 501,37 \$ sera engagé au fonds de roulement sur une période de 2 ans et ce, en 2 versements de 4 750,69 \$ et de 4 750,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-065 Amendement au contrat de location de voiturettes de golf avec Produits Mobilicab - Contrat de sous-location avec Complexe La Clinique du Sport

Considérant qu'un contrat de location 80 voiturettes usagées a été octroyé à Produits Mobilicab en mars 2013 aux termes de la résolution 2013-03-115;

Considérant que ce contrat a fait l'objet d'une cession en avril 2015 auprès du nouvel acquéreur du club de golf de Saint-Césaire;

Considérant que 6 voiturettes de golf ont été volées au club de golf en janvier 2016 et que celles-ci ne seront pas remplacées;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de location;

En conséquence :

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Et résolu d'autoriser la directrice générale à signer un document pour amender le contrat de location afin de modifier le nombre de voiturettes, le réajustement des paiements mensuels de même que la valeur résiduelle des voiturettes, le tout tel qu'il appert de l'amendement au contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-066 Groupe Ledor, mutuelle d'assurance c. Jacques Généreux et al. c. Ville de Saint-Césaire - Règlement hors cour / Quittance et transaction

Considérant qu'un règlement hors tribunal sans contribution monétaire de la Ville de Saint-Césaire est intervenu dans le dossier ;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la directrice générale, Me Isabelle François, à signer le document de quittance et transaction pour clore le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-067 Acquisition de l'immeuble du 1081-1083, avenue St-Paul

Considérant qu'un avis de réserve aux fins de réserves foncières a été inscrit le 5 juin 2015 à l'égard du lot 1 592 510 (1081-1083, avenue St-Paul);

Considérant la proposition de règlement intervenue avec les propriétaires pour l'acquisition de l'immeuble par la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que la Ville procède à l'acquisition du l'immeuble du 1081-1083 avenue Saint-Paul au montant de 217 000 \$, le tout tel qu'il appert de la proposition convenue avec les propriétaires. Cette acquisition se fera au comptant et la dépense sera imputée aux surplus accumulés.

Il est également résolu de mandater Me Brunot Chabot, notaire, pour instrumenter cette vente.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant de même que la directrice générale à signer les documents relatifs à cette transaction pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8 mars 2016

2016-03-068 Embauche de pompiers recrues

Considérant qu'un affichage de poste a été fait;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher les 4 nouveaux pompiers recrues suivants :

- Jasson Plante
- Zlatko Komljenovic
- Francis Jasmin
- Hugo Gauthier

L'embauche est effective à compter des présentes selon l'échelle salariale présentement en vigueur, le tout assorti d'une période de probation de 12 mois. L'embauche est également conditionnelle à une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-069 Mandat pour services professionnels d'ingénierie (plans) pour les travaux de modification à la caserne / Autorisation

Considérant que des travaux de modification à la caserne doivent être effectués;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de donner à M. Vincent Ostiguy, ingénieur, un mandat de confection de plans d'ingénierie pour la réalisation des travaux de modifications à la caserne pour la tour à boyaux, la mezzanine centrale et la dalle de béton, pour un montant de 2 565 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition déposée le 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-070 Travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue Du Pont / Réception provisoire des travaux - Libération de la retenue de 5 % - Paiement à l'entrepreneur général Entreprises Michaudville

Considérant la recommandation de paiement par M. Kevin Hickey, ingénieur chargé de projet auprès d'EXP;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à la réception provisoire des travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont auprès de l'entrepreneur général Les Entreprises Michaudville inc. et de procéder au paiement d'un montant 4 218,77 \$ plus les taxes applicables correspondant à la libération de la retenue telle que formulée dans la lettre du 15 février 2016. Une retenue de 5 % sera libérée ultérieurement à la visite finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-071 Soumissions reçues pour le remplacement du groupe électrogène à la station de surpression / Adjudication

Considérant que la Ville de St-Césaire a procédé à une invitation à soumissionner pour des services relatifs au remplacement du groupe électrogène à la station de surpression;

Considérant les soumissions reçues sont, à savoir;

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)	Montant (avec taxes)
1. Drumco Énergie inc. Drummondville	66 543,00 \$	76 507,81 \$
2. Génératrice Drummond St-Germain-de-Grantham	73 400,00 \$	84 391,65 \$
3. Groupe Maska St-Hyacinthe	80 500,00 \$	92 554,88 \$

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de retenir la plus basse soumission conforme, présentée par Drumco Énergie inc. de Drummondville pour le remplacement du groupe électrogène à la station de surpression au montant de 66 543,00 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans la soumission datée du 8 mars 2016. Le montant de la dépense nette de 69 861,83 \$ sera engagé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, soit 4 versements de 13 972,37 \$ et un versement de 13 972,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-072 Étude préliminaire pour l'ajout d'une usine de filtration d'eau en utilisant l'eau en provenance de la rivière Yamaska / Mandat de services professionnels d'ingénierie

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de confier à la compagnie BHP conseils de Montréal le mandat pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réalisation d'une usine de filtration d'eau en utilisant l'eau en provenance de la rivière Yamaska, pour une somme de 20 600 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 9 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-073 Étude préliminaire pour l'évaluation des stratégies de traitement pour alimenter en eau potable à partir de la rivière Yamaska

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de confier au Centre de développement technologique de l'École polytechnique de Montréal le mandat pour une étude préliminaire pour l'évaluation des stratégies de traitement pour alimenter en eau potable la Ville de Saint-Césaire à partir de la rivière Yamaska, le tout pour la somme de 18 800 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 8 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-074 Lignage de rues et signalisation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de retenir la proposition de la compagnie Lignes Maska de Saint-Hyacinthe pour le lignage d'environ 110 000 mètres de rues au coût de 0.164 \$ par mètre linéaire, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 21 janvier 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-075 Travaux de scellement de fissures sur différentes rues

Considérant la recommandation du directeur du service des Travaux publics, M. Mario Dufresne;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de retenir les services de la compagnie Groupe Lefebvre de St-Eustache pour des travaux de scellement de fissures de la chaussée au coût de 1,35 \$ du mètre linéaire pour environ 10 000 mètres linéaires à réparer, le tout tel qu'il appert de la soumission du 29 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-076 Rapiéçage mécanisé dans divers endroits de la Ville / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir la proposition de la compagnie Asphalte Bernier inc. de Sainte-Cécile-de-Milton pour effectuer des travaux de rapiéçage (nids de poule) au prix de 212 \$/tonne métrique (plus taxes applicables) et des travaux de réfection de tranchée d'aqueduc au prix de 194 \$/tonne métrique (plus taxes applicables), le tout tel qu'il appert de la soumission du 31 janvier 2016. Ces travaux seront effectués à divers endroits de la Ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-03-077 Demande de PIIA déposée par Christian Laperle à l'égard d'un bâtiment multifamilial de 4 unités de logement situés sur rue Larose lot 4 136 515

Considérant que M. Christian Laperle mandataire, a un projet de construction pour une habitation multifamiliale de quatre (4) unités de logement sur le lot 4 136 51 sur la rue Larose située dans la zone 139;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

8 mars 2016

Considérant que le CCU lors de sa séance du 25 février 2016 dernier recommande l'acceptation tout en précisant que des conditions quant à l'aménagement paysager extérieur devraient être exigées afin que le projet puisse respecter les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation multifamiliale de quatre (4) unités de logement sur le lot 4 136 515 sur la rue Larose conditionnellement à ce que le requérant procède, le long de la limite arrière du terrain, à la plantation d'une bande de verdure comprenant des conifères et des feuillus ou une haie de cèdres afin de réduire l'impact visuel de la servitude hydroélectrique. Cette condition doit être accomplie au plus tard douze (12) mois après la date de fin du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-078 Demande de PIIA déposée par Nicholas Gagnon à l'égard d'un bâtiment unifamilial isolé situé sur l'avenue Bienvenue lot 3 621 466

Considérant que M. Nicholas Gagnon propriétaire, a un projet de construction pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 621 466 sur l'avenue Bienvenue située dans la zone 135;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 25 février 2016 dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 621 466 sur l'avenue Bienvenue tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8 mars 2016

2016-03-079 Appui auprès de la CPTAQ de la demande déposée par Yvan Gendron relativement à une demande de lotissement et d'aliénation relativement au lot 2 815 199 situé sur le rang du Bas de la Rivière Nord

Considérant que M. Yvan Gendron adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en tant que mandataire pour le demandeur, Ferme L. & Y. Gendron inc., afin d'obtenir l'autorisation de procéder au lotissement et à l'aliénation d'une partie du lot 2 815 199 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande vise l'inclusion d'une partie du lot 2 815 199 équivalant à une superficie de 1565,3 mètres carrés, au lot mitoyen portant le numéro 1 593 332, lequel appartient au mandataire;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement utilisé à des fins de culture céréalière par le demandeur;

Considérant que l'emplacement qui fait l'objet de la présente demande est situé dans la zone 501 où sont autorisés les usages agricoles appartenant à la classe A, incluant notamment la culture des sols;

Considérant que la demande satisfait les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot.	Catégorie 2 à 65% Catégorie 3 à 35%
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Similaire ou présentant un potentiel de moindre catégorie.
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture.	La superficie visée comporte un chemin de ferme en gravier, cette portion de la terre présente ainsi un potentiel mitigé d'utilisation à des fins agricoles. Rappelons que cette superficie représente moins d'un pour cent de la superficie total de la terre (0,14%). La culture céréalière constitue l'utilisation dominante de la terre.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles des lots avoisinants.	Nulles.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Non applicable.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Situation contextuelle visant l'augmentation de la superficie du lot 1 593 332.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Non applicable.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et à l'échelle de la région.	Non applicable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Maintenue. Considérant que cette terre conservera, aux termes de la demande, 99% de sa superficie initiale dédiée à la culture des sols.
10	L'effet sur le développement économique de la région.	Nulle.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie.	Non applicable.

8 mars 2016

CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité socio-économique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Maintien d'une superficie restreinte pour la tenue de son usage résidentiel sur le lot 1 593 332

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par M. Yvan Gendron, mandataire, pour le demandeur Ferme L. & Y. Gendron inc., afin de permettre le lotissement et l'aliénation sur une partie du lot 2 815 199 tel que décrit à la demande déposée.

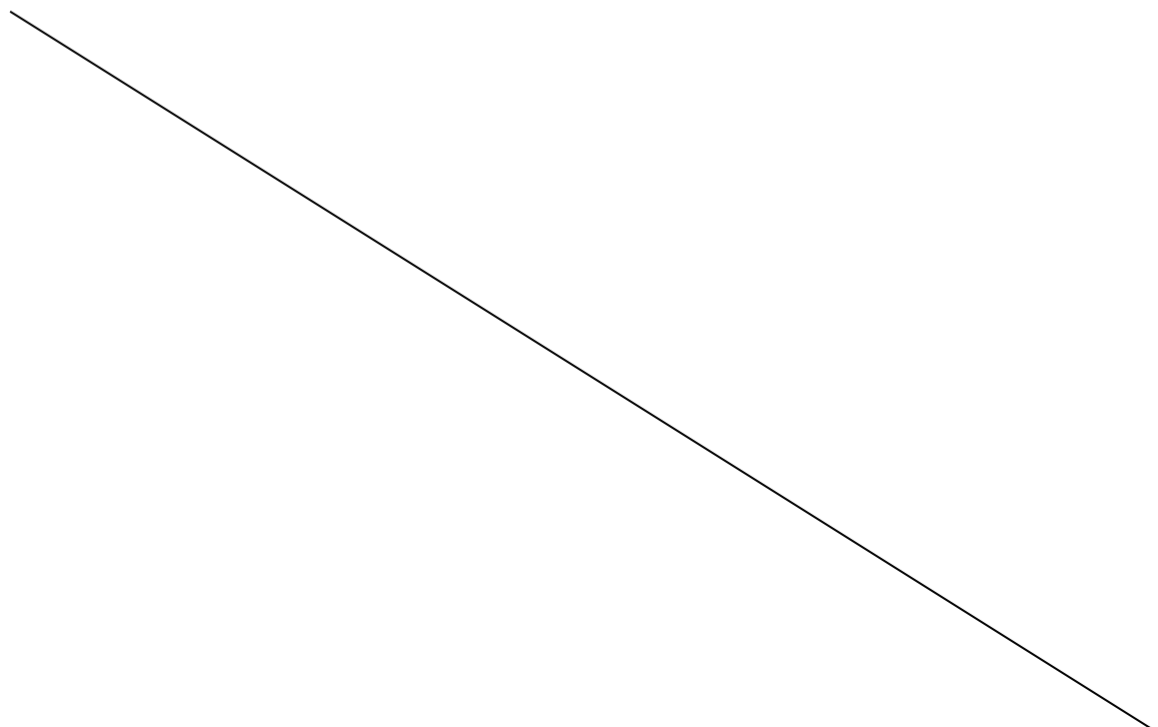
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-080 Entente relative au maintien des bandes de protection riveraines règlementaires sur les rives de la Branche 9 du cours d'eau Soulanges

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente relative au maintien des bandes de protection riveraines règlementaires sur les rives de la Branche 9 du cours d'eau Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8 mars 2016

2016-03-081 Soumissions reçues pour les travaux de peinture intérieure au Complexe sportif Desjardins / Adjudication

Considérant la Ville de St-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives aux travaux de peinture intérieure au Complexe sportif Desjardins AO/2016-02-051;

Considérant les résultats obtenus;

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)	Montant (avec taxes)	conformité
1. SA Construction inc. St-Rémi	32 521,32 \$	37 391,39 \$	<i>oui</i>
2. Entreprise Venise Peintre inc. Boisbriand	40 530,00 \$	46 599,37 \$	<i>oui</i>
3. Peinture Jimmy Racine inc. Québec	41 645,00 \$	47 881,34 \$	<i>oui</i>
4. E.T. Peinture entrepreneur inc Ste-Victoire-de-Sorel	51 208,00 \$	58 876,40 \$	<i>non</i>
5. Axim Construction inc. St-Jean-sur-Richelieu	60 900,00 \$	70 019,78 \$	<i>oui</i>
6. Peinture Robert Dupont inc. Shawinigan	67 193,70 \$	77 255,96 \$	<i>non</i>
7. Les Constructions Épiques inc Mt St-Hilaire	80 183,09 \$	92 190,47 \$	<i>oui</i>
8. Les Peintres Chamar inc. Varenes	83 995,75 \$	96 574,11 \$	<i>oui</i>
9. Lyskaam Construction Dollard-des-Ormeaux	86 100,00 \$	98 993,48 \$	<i>non</i>

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation datée du 4 mars 2016 de M. Pierre Leclerc du Groupe Leclerc, firme d'architectes chargée de projets au dossier ;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de peinture intérieure du Complexe sportif à S.A. Construction inc. de Saint-Rémi, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 32 521,32 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparait de la soumission datée du 1^{er} mars 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-082 Modification de la tarification pour le camp de jour 2016

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'approuver la nouvelle tarification pour le camp de jour 2016, telle que déposée en date du 25 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-083 Embauche au poste de coordonnatrice adjointe - camp de jour 2016

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Sabrina Riendeau pour le poste de coordonnatrice adjointe au camp de jour pour la saison été 2016 (poste saisonnier) selon la grille salariale du camp de jour de la Ville présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-084 Ajustement de la grille salariale 2016 pour les emplois du secteur aquatique 2016 / Approbation

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la nouvelle grille salariale 2016 pour les emplois du secteur aquatique, telle que déposée en date du 8 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

2016-03-085 Grille tarifaire 2016 pour la location des terrains balle molle PGO / Approbation

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'approuver la grille tarifaire pour la location des plateaux / Terrains de balle-molle entrant en vigueur le 19 mai 2016, telle que déposée en date du 26 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-086 Achat de séchoirs pour le vestiaire de la piscine au Complexe sportif Desjardins / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu procéder à l'achat de 6 nouveaux séchoirs pour le vestiaire des hommes et des femmes au Complexe sportif Desjardins auprès Lalema de Montréal pour la somme de 2 843,10 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 11 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-087 Renouvellement de la location d'un entrepôt pour divers équipements du service des Travaux publics

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de renouveler la location pour l'entreposage d'équipements du service des Travaux publics d'une bâtisse sise sur le lot 1 594 358 située au 1389 Route 112 à Rougemont, propriété de Mme Simone Martel, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, au montant forfaitaire de 1 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 mars 2016

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-03-061, 2016-03-062, 2016-03-064, 2016-03-065, 2016-03-067,
2016-03-068, 2016-03-069, 2016-03-070, 2016-03-071, 2016-03-072,
2016-03-073, 2016-03-074, 2016-03-075, 2016-03-076, 2016-03-080,
2016-03-081, 2016-03-083, 2016-03-084, 2016-03-086, 2016-03-087.

Micheline Quilès
Trésorière